

Mes chers Camarades,

En préambule de cette présente assemblée générale marquant la mi-mandat, je souhaiterais excuser les Camarades absents ce jour pour diverses raisons, je pense particulièrement à Éric Sapone, Nathalie Leclerc, Philippe Payen, André Trottin et rendre hommage à ceux qui nous ont quitté depuis janvier 2016, je pense ainsi à Évelyne Blondeau, Roger Hohmann, au père de Thierry Torchet que j'ai oublié lors de nos précédents meetings, Guy Tournafol et dernièrement Raymond Perrot, une pensée aux familles. Je demande au Président une minute de silence à leur mémoire.

Merci, mes Camarades.

En prenant le mandat de Secrétaire Général de l'Union Départementale des Ardennes, j'avoue ne pas savoir à ce moment-là à quoi m'attendre ; aujourd'hui plus d'un an et demi après, je m'attends désormais à tout... Et je me pose la question, suis-je le chat noir de l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes ? Entre une conjoncture économique locale délicate, des réformes de type Macron version 1, Rebsamen et leurs conséquences, El-Khomri en 2016 et Macron au format V2 aujourd'hui, pas grand-chose ne m'a, ne nous a été épargné ! J'avoue ne pas avoir eu le temps ou pris le temps de m'ennuyer... mais, je pense que vous aussi !

Depuis plusieurs années, nous subissons une crise violente qui engendre une dégradation sans précédent de la situation économique des entreprises du département et une remise en cause brutale, sans concession, des droits des travailleurs, et c'est dans ce cadre que s'est située l'action de l'Union Départementale des Ardennes.

Nous avons, mes camarades, l'impression aujourd'hui, d'être pris dans une spirale qui remet en cause les droits des travailleurs donc, mais aussi des sans emploi, des retraités, avec le sentiment de ne pouvoir en sortir... La ligne de conduite de notre organisation et de notre Union Départementale n'a pas varié face à ce que nous avons décrit comme une crise du capitalisme.

Cette crise, que nous subissons depuis 2008, nous en subissons les conséquences par le nombre de mesures d'austérité imposées par les gouvernements successifs et devant les injonctions du monde financier et de la troïka ! Les politiques d'austérité mènent au même résultat partout en Europe : chômage, précarité et pauvreté. Et, je n'aborderai ici que leurs impacts sur les travailleurs, pas ceux sur les citoyens...

Pour certains gouvernements, la lutte contre le chômage est un prétexte pour céder aux exigences patronales mais aussi à l'Union Européenne, ce qui conduit inévitablement à l'affaiblissement des droits sociaux et n'a aucun effet sur l'emploi **bien au contraire...**

Ce chômage, fléau national, qui, en dépit des annonces gouvernementales, continue à progresser tant au niveau national que local.

Ainsi, depuis début 2016 notre département a été intégré à la région Grand Est, l'une des rares régions à avoir perdu de la population entre 2008 et 2015 avec moins 0.2 % dont une grande partie pour ce qui nous concerne... Je vous rappelle que nous perdons encore 3 habitants par jour, soit 1 000 par an, depuis de nombreuses années concentrés sur la partie Nord des Ardennes !

Le Grand Est a perdu 3.9 % de ses emplois entre 2007 et 2017, le taux de pauvreté est de 24,5 % (5^{ème} de France) mais la région reste au même niveau de chômage que la métropole avec 9,9 %, chiffre à comparer aux 12,2 % sur la zone d'emploi de notre vallée de la Meuse. Force est de constater, qu'il existe bien un déséquilibre important, pour ne dire un gouffre, entre les

départements. Peut-on comparer le Bas-Rhin aux Ardennes, le premier ayant des zones d'emploi avec un taux de chômage avoisinant les 5,7 % ou 6,2 % ? **Une question, mes Camarades, connaissez-vous la durée moyenne d'inscription à Pôle-emploi pour un demandeur ardennais ?** 670 jours à comparer à la moyenne régionale de 580 jours ou au département du Haut-Rhin avec 540 jours, et ces chiffres ne font que croître avec une augmentation de 14 jours en 2016... Pour les Ardennes, si le chômage des moins de 25 ans semble baisser de 5 % sur un an, celui des plus de 50 ans progresse en parallèle de 3.9 % !

Si je rentre plus dans le détail, sur notre département, le nombre d'emplois semble se stabiliser ; mais faut-il vous rappeler ces chiffres alarmants de ces dernières années à savoir la destruction d'un quart des emplois de l'industrie, 15 % pour ceux du bâtiment en dix ans alors que nous ne transformons pas cette perte sur les secteurs du commerce ou des services.

Oui, notre département des Ardennes souffre, certainement plus que d'autres, d'un contexte économique difficile, cela s'est encore concrétisé ces deux années par :

- Les fonderies Collignon : liquidation de l'entreprise en juillet 2016 et PSE de 36 personnes (passage de 250 salariés à moins de 49 aujourd'hui avec l'embauche de l'ex-directeur)
- Arcelor-Mittal : mise en place du PSE 2016 avec la perte de 17 emplois
- Disparition de Deville (plus de 40 salariés)
- FAB 21 liquidée (près de 50 personnes au carreau)
- KME à Givet
- Les transports Michaux à Sedan (80 salariés)
- PSE chez HANONE-VISTEON (54 salariés)
- Des inquiétudes, pour ne dire plus, sur l'évolution des effectifs tant au niveau des secteurs publics (hôpital, territoriale et d'État) qu'au niveau du secteur privé, je nomme ainsi Invicta/D2I où un mouvement suite à l'échec des NAO était prévu hier, PSA, Bulcourt à Tournes, HANONE-VISTEON encore, MFA TECSOM, prise en flagrant délit de travail illégal il y a quelques semaines à peine (un comble pour une entreprise bénéficiant d'exonérations sociales et gavée de subventions), SAI SELNI ex ELECTROLUX pour laquelle nous venons de demander une audience au préfet avec la CGT, nous le rencontrerons le 13 décembre, mais encore TSC
- et j'en oublie certainement au regard des 125 défaillances d'entreprises en 2016 et 118 en 2017...
- Auxquels s'ajoutent, des licenciements économiques déguisés, dans de nombreuses entreprises, par la recherche de fautes graves ou lourdes afin de masquer la réalité économique qu'elles ont parfois elles-mêmes créée.

Oui, mes Camarades, les salariés ardennais souffrent !

Ils souffrent de leurs conditions de travail
Ils souffrent de leur salaire misérable
Ils souffrent de la perte de leurs droits
Ils souffrent d'un manque évident de considération alors que ce sont eux qui apportent par leur travail les richesses à l'entreprise.
Pis, ils ont peur de l'avenir

La situation économique s'est donc dégradée et la précarité encore plus installée durant ces dernières années à l'image des contrats de travail à durée indéterminée (CDI) qui sont passés, pour les nouveaux embauchés, de 17 % en 2015 à 12 %, au profit des CDD courts (moins de un mois), les CDD longs restant stables à 23 % (à comparer aux 85 % de salariés actuellement en CDI). A cela, s'ajoute le travail temporaire qui représente à lui seul plus que les contrats évoqués précédemment. **Force Ouvrière n'aura de cesse de revendiquer un vrai contrat de travail avec une vraie rémunération qui permette de vivre et non survivre.**

La région Grand Est, c'est également 145 000 allocataires du revenu de solidarité active (RSA). Ramené à notre département, c'est un peu moins de 10 600 personnes mais plus que le cumul de la Meuse et de la Haute-Marne ! Ce chiffre représente bien le niveau de pauvreté de notre département... Une autre image, la Marne verse moins de 13 500 allocations !

Ce triste bilan n'est pas sans conséquence sur la vie de votre Union Départementale et sur son avenir, je l'évoquerai un plus loin...

Mais revenons sur notre passé récent :

2016 a vu 13 journées de mobilisation, dans l'action en grande partie commune avec d'autres organisations syndicales, pour le retrait puis pour l'abrogation de la loi travail avec un point culminant dans notre lutte : la manifestation nationale à Paris le 14 juin (80 ardennais). Face à cette montée de mobilisations, l'affolement est à son comble. Le gouvernement n'arrive plus à trouver de majorité parlementaire pour voter sa loi. Il en est réduit à utiliser l'instrument le plus anti-démocratique de la constitution : l'article 49-3 qui évite tout débat au parlement, il l'utilisera 3 fois !!!

Nos revendications n'ont pas abouti, mais par nos positions, nous avons sûrement alors freiné les ambitions du Gouvernement dans sa volonté de poursuivre une offensive de « baisse du coût du travail » en s'en prenant aux droits collectifs matérialisés dans le Code du Travail, aux conventions collectives et aux statuts.

2017, pour ce qui concerne, les ordonnances Macron, nouvellement élu Président de la République, il n'en va pas de même... Alors, que les choses soient claires, mes Camarades, **oui nous nous positionnons contre, sans restriction aucune et nous n'avons eu cesse de le dire.** Je n'ai d'ailleurs pas entendu un seul de nos adhérents Force Ouvrière à quel niveau que ce soit dire « vive les ordonnances ! », **soyons honnêtes, mes Camarades !** Dans cet esprit, la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Ardennes s'est réunie exceptionnellement le 10 juillet afin de se fixer une feuille de route et la ligne rouge à ne pas franchir.

Leur contenu donne satisfaction au patronat ! Nous avons examiné les différentes analyses réalisées par les structures Force Ouvrière et le constat est simple : **réduction des droits des travailleurs et affaiblissement des instances représentatives du personnel !**

Quelques exemples importants :

- Baisse des indemnités de licenciements
- Facilité pour les employeurs de réduire les effectifs à moindre coût
- Possibilité pour les entreprises de réduire les droits des salariés à l'image des primes
- Réduction des délais de 2 ans à un an pour contester un licenciement devant le Conseil des Prud'hommes
- Le reclassement pour inaptitude se fait maintenant au sein des entreprises et non plus au niveau du groupe

- L'extension du CDI de chantier avec la possibilité pour les employeurs de se séparer d'un salarié à la fin du chantier ou à la réalisation des tâches. L'accord peut même prévoir une rupture anticipée du contrat avant la fin du chantier.
- Fusion des IRP : l'ensemble des instances CE, DP et CHSCT seront fusionnées en une seule instance appelée Conseil Social et Économique (CSE). Pour votre information, les élections 2017 sont figées jusqu'au 1^{er} janvier 2018 avec une possibilité de prorogation des mandats jusqu'en 2019
- Remise en cause de la hiérarchie des normes
- ...

Je le signalais précédemment, l'année passée, c'est plus de 13 journées d'action auxquelles nous avons participées contre El-khomri. **Nous en avons tiré certaines conclusions et le contexte est aujourd'hui bien différent avec les ordonnances Macron.** Alors effectivement, Force Ouvrière a participé aux discussions ou échanges durant tout l'été, comme toutes les autres organisations syndicales d'ailleurs, et ce conformément à la décision votée à l'unanimité par la Commission Exécutive Confédérale réunie début juillet, il ne faudrait pas l'oublier !

Force est de constater que le résultat est bien loin des espérances lorsque nous découvrons le 30 août le contenu des ordonnances, 160 pages en tout que je vous ai résumé en quelques mots...

Ainsi, la Commission Exécutive Confédérale les condamne le 4 septembre par : *« nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, Force Ouvrière votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent. »*, sans pour autant appeler à manifester avec la CGT puisqu'aucun dénominateur commun n'a été trouvé avec cette dernière. Il n'est donc nullement question de s'engager dans un mouvement type « loi El-Khomri 2016 », c'est la décision que nous avons pris également le 12 septembre durant la tenue de notre Commission Exécutive de rentrée. Certes, certains dans notre organisation, l'on jugé autrement en appelant le 12, parfois le 21 septembre et rarement le 19 octobre sachant que le 10 était prévu un mouvement de la fonction publique... **Oui, mes Camarades, nous sommes restés sur les positions confédérales sans nous taire sur le sujet et nous avons réaffirmer nos positions, encore et encore dans les médias, sans dénigrer le travail fait par le bureau confédéral alors que beaucoup étaient à cette période en vacances ! Juger à posteriori est facile, devions-nous participer à ces réunions de concertation, devions-nous pratiquer la politique de la chaise vide, devions-nous repartir sur des journées de grève saute-mouton comme certains savent si bien nous y emmener, devons-nous stigmatiser les Camarades mandatés pour l'occasion et devons-nous même remettre en question nos instances ? A chacun sa réponse mais ne tombons pas dans la facilité, mes Camarades...**

Néanmoins, il n'est pas question de rester le fusil à terre ; c'est avec ce souci, que j'ai voté favorablement pour une journée de grève interprofessionnelle lors du dernier Comité Confédéral National des 28 et 29 septembre derniers. Cette journée, vous le savez maintenant, est prévue la semaine prochaine, ce jeudi 16 novembre avec un rassemblement devant la Préfecture des Ardennes. **Alors tous ensemble, le jeudi 16 novembre !** Je reste à votre écoute mes Camarades pour vous donner plus d'amples explications après mon entrevue avec la CGT pour les modalités.

Mes chers Camarades, il m'appartient de veiller au développement de notre organisation syndicale. Nous créons aujourd'hui plus de syndicats que nous n'en perdons et cela malgré de nombreuses fermetures d'entreprises.

La loi scélérate sur la représentativité rend plus difficile la création de syndicats, c'est pourquoi il est indispensable de veiller au placement du matériel qui doit se faire de façon régulière. La carte syndicale se place en début d'année et tous les candidats présentés sur les listes Force Ouvrière doivent être syndiqués (en tenant compte de la parité homme/femme). Je vous rappelle au passage que nous n'avons pas le droit au bricolage, aujourd'hui seule l'Union Départementale désigne les Délégués Syndicaux, les représentants syndicaux et les représentants des sections syndicales, bien entendu cela ne peut se faire qu'après avoir communiqué les CERFA qui reprennent les résultats électoraux.

Mes chers Camarades, l'état de syndicalisation se vérifie au travers des cartes et timbres placés. Une carte, 12 timbres par adhérent. Tous nos syndicats doivent avoir cela comme objectif. **l'Union Départementale ne donnera aucun mandat aux syndicats et leurs syndiqués ne respectant pas cette règle.**

Aujourd'hui, les conditions fiscales permettent de récupérer 66 % des cotisations syndicales, résultat d'une revendication menée depuis de longues années par notre confédération Force Ouvrière.

Mes chers Camarades, Je vous rappelle que chaque syndicat doit également veiller au renouvellement des départs en retraite des militants et se fixer des objectifs de syndicalisation. Un syndicat doit être représentatif et ne peut pas se représenter lui-même. Lors de conflits dans les entreprises, la seule question que se posent les employeurs, est celle de savoir quel poids pèse le syndicat qu'ils ont en face d'eux ! En parallèle, nous devons travailler sur d'autres implantations tout en conservant nos valeurs et revendications, c'est bien le seul moyen pour continuer d'exister tant localement que nationalement et marquer notre territoire syndical. Comme je le précisais auparavant, nous devons veiller au rajeunissement de nos instances, sans dénigrer les anciens évidemment, afin d'exister demain en assurant la relève ! C'est la première raison de la perte de nos implantations ; au titre de l'Union Départementale, nous venons d'assurer de gros renouvellement des différentes instances avec ce souci de transmission et de pérennité... La seconde, c'est l'absence de relève, un sujet que nous devons intégrer dans notre réflexion sur notre développement.

Effectivement, à l'image de la dégradation du tissu économique ardennais, nous enregistrons une baisse de timbres, une érosion des commandes comme tout le monde, en dépit du travail réalisé ; c'est une déception au regard du travail de chacun et du dynamisme de l'Union Départementale. Le nombre de fonctionnaires, quel que soit leur versant, n'a eu de cesse de baisser ces dernières années et les réorganisations territoriales peuvent en partie l'expliquer avec pour, sur ce dernier point, certains syndicats des commandes groupées sur une seule UD, malheureusement pas dans les Ardennes, lieu où pourtant le prix du timbre demeure l'un des plus bas pour ne dire le plus bas de France... **Comme je le dis régulièrement, venez chez-nous, on n'est pas cher !** Pour mémoire, le prix du timbre 2017 était de 2.95 € (qu'en penses-tu, Frédéric ?) et nous reversons 1.30 € à la confédération ; le calcul est simple, il nous reste 1.65 € en tout et pour tout. **On a intérêt à plutôt bien les dépenser...**

Comme vous le précisera Nicole lors de son rapport de trésorerie, la rentrée des timbres représente une part importante de nos finances et j'y ajouterai également un gage de dynamisme pour notre Union Départementale. Je n'aborderai ici que ceux qui mettent bien les 12 timbres sur la carte, je ferme la parenthèse...

Nous savons que la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises est étroitement liée au niveau de syndicalisation, et la loi du 20 août 2008 avait pour but la modification du paysage syndical.

Je ne rentrerai pas dans le détail de cette loi liberticide sur la représentativité, car beaucoup de choses ont été dites sur ce sujet. **Mais malheureusement cette loi existe et elle s'applique !**

Je vous rappelle que vous devez nous faire remonter vos résultats, qu'ils soient mauvais ou bons, **avec une préférence pour ces derniers**, car de nombreuses erreurs sont constatées. Parfois les CERFA ne sont pas signés ou mal complétés et cela nous fait perdre des voix pour notre représentativité ! Ainsi, le second cycle s'est terminé en avril de cette année 2017 avec à la fin décembre 2016 les élections dans les très petites entreprises (TPE), moins de 11 salariés.

Comme je le dis régulièrement, **nous**, Camarades ardennais, n'avons surtout pas à rougir de nos résultats et du travail réalisé dans ce domaine sans néanmoins tomber dans l'euphorie. Il est bon de nous comparer aux autres Unions Départementales Force Ouvrière : nous nous classons au septième rang national avec 27.43 % de taux de présence représentée par les CERFA, devancés par 3 départements d'outremer dont le volume est de très loin moins important.

En outre, les résultats départementaux des élections TPE sont tombés en début de cette année; en se classant au premier rang de la région du Grand Est avec 16.51%, les ardennais n'ont encore pas à en rougir, bien au contraire (moyenne nationale Force Ouvrière : 13.01) !

Au fur et à mesure des jours passant, d'autres sont venus les agréments à l'image de ceux de la métallurgie des Ardennes, et là encore je note notre classement à la troisième place avec 22.22 %, certes à une distance conséquente des alliés de la représentativité que sont la CFDT et la CGT qui font un peu plus de 27 % chacune. **En fait, nous ne sommes pas si loin que cela, non !** Mais une chose est certaine, leur association pleine d'opportunisme pour cette circonstance en 2008 n'a pas eu l'effet escompté : **Force Ouvrière demeure incontournable !** La réalité fait apparaître aujourd'hui la CFDT comme première Organisation Syndicale au niveau national dans le secteur privé et avec une perte de presque 60 000 voix en quatre ans, la CGT y laisse bien plus que sa première place !

Force Ouvrière est bien entendu très attentif au maintien de l'institution prud'homale, avec pour les conseillers, le temps nécessaire pour la rédaction des délibérés. Le décret du 10 mai portant sur la composition des prud'hommes, puis la circulaire du 18 juillet de la Direction Générale du Travail, ont conforté notre audience ardennaise avec un taux en progression de plus de un point à 22.07 % bien au-dessus de la représentativité nationale Force Ouvrière qui s'élève à un peu plus de 15.50 % (14.98 % pour la région Grand Est). Ainsi, nous augmentons notre nombre de conseillers avec un renforcement sur la Section Commerce où nous obtenons 5 sièges sur 8 pour 3 dans l'Industrie et un dans les Activités Diverses. Force Ouvrière est devenue la seconde organisation syndicale aux prud'hommes.

C'est bien le travail de chacun au quotidien et les positions Force Ouvrière qui nous permettent aujourd'hui d'obtenir ces très bons résultats sans pour autant perdre nos valeurs en tombant dans le piège électoral comme d'autres.

Je me répète, mes Camarades, un nouveau cycle a déjà commencé avec des élections dans le secteur public prévues en décembre 2018, sans oublier le flux du secteur privé bien entendu. Nous devons poursuivre nos implantations dans les entreprises et redoubler nos efforts... Et pourquoi ne pas gagner une place dans les Ardennes !

Pour ce qui concerne la vie de votre Union Départementale, nous avons choisi d'augmenter le nombre de nos formations données aux seins de nos locaux :

- En 2016, 4 se sont tenues (2 découvertes FO, 1 Connaître le monde de l'interprofessionnel, 1 Se développer "nouvelle formule").
- En 2017, 7 se sont tenues ou se tiendront d'ici la fin de l'année (3 découvertes FO, 1 Connaître ses droits, 1 Négociateur, 1 Découvrir l'économie plus 1 CHSCT spécifique Maroquinerie des Ardennes) ; il nous manque le stage « Communication orale » qui est reporté pour début 2018 faute d'intervenant CFMS (au passage, merci Fred pour le travail accompli par ton secteur). Au total, c'est près d'une centaine de stagiaires qui ont franchi le seuil de la porte de l'UD avec une grande satisfaction pour chacun.
- En 2018, suite à notre consultation, il est prévu 9 formations (3 découvertes FO, 1 s'Organiser, 1 Négociateur, 1 Découvrir l'économie, 1 Connaître ses droits, 1 Connaître ses droits 2 et donc pour ceux qui ont suivi,... le stage Communication orale...) auxquelles s'ajoutent, les 3 formations prud'homales dont je ne connais pas non plus les dates au moment de cette Assemblée Générale.

Je profite de cet instant pour vous signaler que désormais, c'est l'employeur qui prendra en charge les salaires ; fini donc les remboursements confédéraux, une charge en moins qui va nous dégager du temps...

Cet investissement important, tant nationalement que localement, **transforme l'adhérent LAMBDA en militant Force Ouvrière**, c'est un gage de bonne santé et d'avenir ; même si je dois reconnaître que tous les syndicats ne forment pas leurs adhérents, nous pouvons encore progresser dans ce domaine... C'est bien en échangeant et partageant nos problèmes mais surtout en y répondant en confortant nos connaissances que nous nous développons et pouvons accomplir nos fonctions syndicales.

Depuis septembre 2016, Carmen et Corine assurent tous les mardis après-midi, dès 14 heures, la permanence de notre Association Force Ouvrière des Consommateurs, autrement dit l'AFOC, qui se développe au fur et à mesure des communications ou du bouche à oreille. Je profite de cet instant pour les remercier chaleureusement pour leur investissement et leur disponibilité. La réouverture de l'AFOC nous permet de nous faire connaître tant en interne auprès de nos adhérents Force Ouvrière qu'en externe puisque nous bénéficions d'une inscription aux associations de Charleville, **profitons de cette ouverture vers l'extérieur**. J'ajoute également que Carmen et Corine sont parties en stage cette année, c'est donc avec un sourire accueillant que ces dernières vous attendent au second étage de votre Union Départementale. **Pour être complet sur l'AFOC, des élections dans les organismes HLM se dérouleront en 2018 et je ne doute pas que nous allons déposer des listes Force Ouvrière, le message est passé. Nous connaissons tous des locataires, charge à chacun de trouver un volontaire pour nous représenter, nous devons déposer des listes, obligatoirement complètes, de 6 noms (Espace Habitat – Habitat 08).**

Cette année 2017 a vu également le renouvellement des conseillers du salarié, en août pour être précis. Aussi, ce sont aujourd'hui 8 camarades répartis sur l'ensemble du département qui vont pouvoir assurer la défense des salariés directement dans les entreprises non pourvues de représentant du personnel. Pour votre information, en 2015, 70 interventions ont été réalisées par les 5 conseillers de l'époque. C'est un axe important pour le développement de notre organisation syndicale, nous y travaillons actuellement afin de faire venir dans nos locaux les salariés souhaitant réaliser des démarches et ce, d'autant plus que nous avons renforcé notre service juridique.

Mes chers Camarades, comme vous le savez certainement, notre Camarade Gérard, que je n'oublie pas de remercier au passage, assure des permanences juridiques tous les lundis et jeudis après-midi et accueille gratuitement de nombreux salariés. Sans tenir une comptabilité, il apparaît raisonnable de vous annoncer que nous franchissons la barre des 100 personnes annuellement, plus d'une centaine de salariés donc, qui bénéficient du savoir et de l'expérience de Gérard.

Au-delà de ce constat très positif pour notre reconnaissance, dès les premières réunions de la nouvelle Commission Exécutive et conformément aux engagements pris en début de mandature, nous avons travaillé sur la mise en place d'un complément bien nécessaire au regard des modifications afférentes à la défense des salariés aux prud'hommes. Ainsi, une problématique initialement simple devient très rapidement compliquée et notre devoir en qualité d'Organisation Syndicale est bien d'assumer la meilleure défense des salariés adhérents ou pas **mais dans des conditions différentes selon ces deux cas, priorité à nos syndiqués**. Ce prolongement se devait d'être réalisé sans prise de risque, modification du fonctionnement de l'UD mais encore dans nos propres locaux. Après avoir terminé la phase étude du projet et estimer une enveloppe financière accompagnée de l'obtention d'une subvention Confédérale de 4 500 € - Merci à notre secrétaire général confédéral, Jean-Claude Mailly, que j'ai rencontré à cette occasion -, nous avons signé une convention avec le cabinet d'avocats TOUCHON (en bas du cours Briand) qui tient une permanence deux fois par mois, les premiers et troisièmes jeudis au matin au sein de l'UD.

Mes Camarades, c'est un franc succès conjugué à un travail important pour tous par la gestion des RDV et des dossiers ! Nous allons bien au-delà de nos espérances au regard du flux important de demandes !

A ce jour, au moment de cette présente assemblée, c'est plus de 75 personnes qui sont venues consulter, plus d'une quarantaine de dossiers à l'instruction et également une quarantaine de nouvelles adhésions, dont 32 sur l'Union Départementale... Et il nous reste quatre mois pleins pour boucler l'exercice !

Là également, c'est un axe de développement important avec l'assurance d'une maîtrise des réformes et leurs impacts sur le Code du Travail...

Mes Camarades, nous ferons un point sur cette convention en 2019 mais en l'état, nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits du travail réalisé durant ces quelques mois. Notre service juridique agit désormais en parfaite complémentarité et efficacité du début jusqu'à la fin d'un dossier, du premier rendez-vous avec Gérard le plus souvent ou les conseillers du salarié jusqu'au rendu de jugement. Nous avons également amené les salariés en difficultés dans nos locaux, bien souvent après avoir rencontré l'inspection du Travail, par notre service juridique et Mélanie TOUCHON, salariés qui n'auraient certainement jamais franchi le seuil d'un cabinet d'avocats ni même celui de l'UD. **Faire connaître Force Ouvrière doit être notre priorité !** Faute de temps, nous n'avons pas pu mettre en place un dispositif concernant la négociation des protocoles électoraux, là où nous ne sommes pas implantés, j'ajoute même là où nous ne sommes pas encore implantés. Nous y réfléchissons et j'espère que nous aboutirons sur un projet avant la fin de cette mandature.

Les difficultés de fonctionnement de l'Union des Syndicats de la Métallurgie semblent se dissiper. L'Union Départementale s'est rapprochée de la Fédération de la Métallurgie afin de faire un bilan dans leur secteur d'activité, je n'y reviens pas, mais également travailler conjointement sur de la situation inquiétante de certaines de nos entreprises. De ces échanges, il paraissait évident de relancer l'USM des Ardennes et l'Assemblée Générale d'avril a vu le renouvellement de ses membres et l'élection d'un nouveau bureau, AG à laquelle participait Jean-Yves SABOT, le

nouveau trésorier fédéral. Charge désormais aux Camarades métallos de faire vivre cette instance, des permanences sont tenues tous les mois.

En l'absence d'existence, une section de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF) a vu le jour avec comme Secrétaire Général, Ludovic HALLAERT, qui a participé au Congrès d'ARRAS. Là également, les copains fonctionnaires se sont donné les moyens de faire valoir leurs revendications ; à ce titre, ils étaient dans la rue de 10 octobre dernier. Je n'oublie pas au passage l'UIAFP que nous devons relancer, j'en suis encore le Secrétaire Général.

Enfin, comme vous avez pu le constater, nous avons câblé nous-même les locaux et centralisé nos moyens d'impression. Aussi, les quatre postes informatiques vont pouvoir bientôt communiquer ensembles par ce réseau, c'est un confort supplémentaire. Par notre choix de travailler en autarcie pour nos publications, sans intermédiaire donc, nous nous assurons ainsi d'une possibilité de réactivité immédiate et en toute discrétion.

Mes camarades, nous avons connu des conflits d'entreprises ; des grands, mais aussi des petits, dans des entreprises où les organisations syndicales ont des difficultés à exercer leur mission, car les employeurs guettent la faille pour faire « le ménage » et les éliminer. Ces entreprises sont encore nombreuses et des camarades dans cette salle sont aujourd'hui encore menacés. L'Union Départementale sera toujours aux côtés de ses militants, dans toutes circonstances, et elle ira jusqu'au bout pour les défendre.

Voilà brièvement retracée notre activité dans notre département. Notre seul regret est de ne pas avoir pu être présents partout et dans toutes les circonstances, faute de temps et de moyens, mais nous trouvons toujours un moment pour faire le point sur les difficultés rencontrées par nos militants.

Mes Camarades, l'Union Départementale Force Ouvrière des Ardennes se porte bien, nous progressons dans notre audience, nous nous développons par la création de nouvelles entités ou structures ; je vous le rappelle, nous sommes une organisation syndicale incontournable dans notre département. Les années 2016 et 2017 ont été riches et bien remplies et je suis convaincu que notre avenir sera encore meilleur par votre travail, votre militantisme et les positions Force Ouvrière.

Mes Camarades, je vous laisse maintenant la parole juste après le rapport de notre trésorière et vous donne rendez-vous le jeudi 16 novembre pour la journée de lutte contre les ordonnances Macron.

Vive le syndicalisme libre et indépendant

Vivre l'Union Départementale des Ardennes

Vive Force Ouvrière

Merci